



Réunion de la Commission de Suivi de Site de Dunkerque 11 avril 2024

Projet de compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège « Administration de l'État » :**

M. DELBROUQUE, inspecteur de l'environnement DREAL

M. PACAULT, inspecteur de l'environnement, représentant le Directeur de la DREAL Hauts-De-France

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**

M. MOREL, Communauté Urbaine de Dunkerque

Mme CASTEL, Maire de Mardyck

- **Collège « Exploitants d'Installations Classées » :**

M. ACH, BASF

M. ARNOULT, DUNKERQUE LNG

Mme BRIDIER-JACOB, ALUMINIUM DUNKERQUE

M. CROQUELOIS, RUBIS TERMINAL DUNKERQUE

M. CROQUELOIS, ALUMINIUM DUNKERQUE

M. DEVEYCX, INDACHLOR

M. FANUCCI, SNF FLOCRYL

M. KIEFFER, BASF

Mme GALLEZOT, SNF FLOCRYL

M. MALHERBE, DUNKERQUE LNG

M. MAUCY, ALUMINIUM DUNKERQUE

M. PLADYS, BASF

M. QUENIART, VERKOR

Mme RUYFFELAERE, MINAKEM

M. VANDEWALLE, VERKOR

Mme VANGREVELYNGHE, MINAKEM

M. VANPEPERSTRAETE, DK LNG

M. VATINEL, BEFESA VALERA

- **Collège « Riverains et Associations » :**

M. FOURNIER, ADELFA

M. MUYS, MNLE 59/62

- **Collège « Salariés » :**
Mme ADRIANSEN, BEFESA VALERA
M. CAPPELLO, Versalis
Mme POTHIN, MINAKEM
- **Personnes qualifiées :**
M. GUGLIERMINA, Président de la CSS
M. PLOVIER, SDIS 59
- **Invités :**
M. GHEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale
- **Secrétariat de la CSS :**
M. LEFRANÇOIS
Mme MACKE

EXCUSÉS :

M. CHRISTOPHE Paul
M. MONTAGNE J-F

M. GUGLIERMINA démarre la réunion en remerciant les participants pour leur présence à l'occasion de cette réunion de la CSS des sites Seuil Haut de la zone industrialo-portuaire de l'Agglomération Dunkerquoise.

Nous accueillons VERKOR un nouveau venu représenté par M. Vandewalle qui vient d'ores et déjà s'immerger dans les travaux de la CSS. Il l'invite à donner quelques informations sur l'avancée des travaux de la Gigafactory.

M. VANDEWALLE responsable HSE de Verkor, concernant l'avancement du projet, indique que Verkor a reçu l'arrêté préfectoral qui définit une autorisation en date de juin 2023. Depuis juillet 2023, ils ont installé la base vie et le chantier à Bourbourg. Depuis janvier 2024, la construction a démarré et on peut apercevoir les bâtiments qui sortent de terre et à compter de l'été 2024, ils commenceront à recevoir les premiers équipements. Un démarrage de production est attendu pour le premier semestre de 2025 jusque 2027. M. VANDEWALLE remercie M. GUGLIERMINA pour l'invitation à la CSS.

M. GUGLIERMINA le remercie pour sa participation car selon lui il est important de connaître comment se déroulent les CSS. Il insiste très clairement sur le but de cette réunion qui permet d'échanger entre exploitants.

Il rappelle l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Informations générales
2. Validation des projets de compte-rendu des réunions du 13 et 18 avril et du 12 septembre 2023
3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2023
4. Présentation des bilans 2023 des exploitants
5. Révisions des PPI 2023 sur Dunkerque
6. Travaux de l'AG2PDK
7. Questions diverses

1. Informations générales

Le bureau de la CSS de Dunkerque s'est réuni le 12 septembre 2023.

- Constat

Le format en deux réunions est pertinent et se présente comme une réussite. Le constat est partagé sur le fait que les exploitants ne participent que très rarement aux deux CSS, se limitant à celle où ils doivent faire leur présentation. Ce qui limite les échanges. Il apparaît que les CSS sont perçues comme une contrainte pour les exploitants. Néanmoins, s'il faut revenir au format d'une journée complète afin que tous les exploitants y participent, cela pourrait se faire. Le président fait la remarque qu'au vu du contexte de développement de futures entreprises sur le secteur notamment des entreprises SEVESO Seuil Haut, ce qui induit une augmentation du nombre de présentations, il serait préférable de maintenir le format actuel des réunions et insiste pour que **TOUS** les exploitants y participent.

M. GUGLIERMINA rappelle aux exploitants le but premier de la CSS en rappelant l'article R.125-8-3 du code de l'environnement et notamment 3 points majeurs :

1. La création entre les différents collèges d'un cadre d'échange et d'informations sur les actions menées
2. Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée
3. Promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts de santé, de sécurité publique, de l'agriculture ou encore de l'environnement.

M. MUYS interpelle M. GUGLIERMINA en précisant que le collège associatif est selon lui très mal perçu sur le dunkerquois par les politiques. Il constate une baisse des subventions, la suppression de la maison de l'environnement, ... Il demande une reconsidération de la part de la Sous-préfecture pour le collège associatif sans cela il craint qu'il n'y ait pas de remplaçant pour poursuivre leurs engagements.

M. GUGLIERMINA entend le message, il propose d'en discuter ultérieurement. Selon lui la grande difficulté rencontrée pour le collège associatif est qu'il faut avoir du temps. Il faut avoir de la compétence, donner envie de participer et que ces réunions soient utiles. Il en profite pour rappeler que dans les CSS, il faut qu'elles soient participatives, un lieu de débat et d'échanges et être persuasif.

Le bureau tient à souligner que les exploitants, tout comme la DREAL font preuve de discipline à l'égard du respect du planning de fourniture des documents pour la CSS puisque les documents sont rendus en temps et en heure.

- Diffusion de l'information

Le bureau met un point d'honneur à la diffusion de l'information pour tous sur le territoire. Il a été soumis l'idée de communiquer dans un premier temps sur le périmètre de la CUD via les communes en transmettant une synthèse de la CSS aux collectivités, libre à elles de communiquer ensuite via leur journal communal sur ces réunions.

- Visites 2024

Les visites organisées en 2023 ont été très intéressantes pour les membres. Elles seront poursuivies en 2024 avec une visite par trimestre. En 2024, les sites retenus sont :

- DK LNG a eu lieu le 05 février 2024
- BASF planifiée le 06 juin 2024
- Rubis Terminal DK planifiée le 24 septembre 2024
- Les Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC) le 09 octobre 2024

Ainsi toutes les entreprises auront été visitées, mais de nouvelles entreprises arrivent ainsi on pourra poursuivre les visites et revisiter les premières pour constater les évolutions réalisées au cours des 4 dernières années et, pour les nouveaux arrivants, cela leur permet de découvrir l'entreprise et son process pour une meilleure compréhension des éléments exposés en CSS.

Le secrétariat de la CSS reviendra vers les membres pour leur transmettre les invitations et ouvrir les inscriptions en temps voulu.

2. Validation du projet de compte-rendu de la réunion du 13 et 18 avril 2023

La CSS s'est réunie le 13 et 18 avril 2023 et le 12 septembre 2023.

Les projets de compte-rendu de ces réunions sont en ligne sur le site Internet des CSS du Littoral (www.css-littoralnpdc.fr).

M.GUGLIERMINA demande s'il y a des commentaires sur ces projets de compte-rendu.

En l'absence de remarques, les projets de compte-rendu passeront en version validée lors de la seconde CSS.

3. Présentation du bilan de l'inspection DREAL 2023

M. PACAULT, adjoint au chef de l'UD du Littoral à la DREAL, présente le bilan des inspections menées en 2023 ainsi que les objectifs pour 2024.

[Présentation PowerPoint \(css-littoralnpdc.fr\)](http://www.css-littoralnpdc.fr)

M. PACAULT souhaite mettre en avant une action de la thématique risques technologiques : sur le post-accident de Rouen. En effet, lors de l'arrivée des pompiers, ceux-ci n'avaient pas de listing précis de ce qui était en train de brûler ni des stocks. En 2023, 40 inspections ont été réalisées de façon inopinée afin de contrôler les dispositions prises par les exploitants pour mettre à disposition un état des stocks complet.

M.FANUCCI demande ce qu'est la réforme anti-endommagement ?

M. PACAULT répond que ce sont des inspections menées sur les chantiers dans les communes qui concernent les réseaux souterrains (type gaz et électricité) pour vérifier que l'exploitant qui gère le chantier à effectuer la DICT, dispose des habilitations, ...

4. Présentation des bilans 2023 des exploitants

- **BEFESA (M. Vatinel)**

M.VATINEL, directeur de BEFESA VALERA effectue la présentation du bilan 2023 du site. Il débute son intervention en précisant que depuis janvier 2024 l'entreprise se nomme BEFESA CIRCULAR ALLOYS France.

M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[Présentation PowerPoint \(css-littoralnpdc.fr\)](https://css-littoralnpdc.fr)

Questions et remarques :

M.GUGLIERMINA : Y a-t-il eu des remarques lors du CSE du 21-03-2024 ?

Mme ADRIENSEN répond qu'il n'y a pas eu de remarques.

M.FOURNIER : A quoi est dûe la baisse de charges de matières premières ?

M.VANTINEL répond que la baisse est due :

- au coût de l'énergie conduisant à réduire l'activité

- à une baisse de matière première en lien avec la baisse de production des secteurs d'activité générateurs des résidus métallurgiques traités sur le site

M.MUYS : l'arrivée d'Hydrométal sur Mardyck est-il un concurrent pour vous ?

M.VANTINEL répond qu'Hydrométal n'est absolument pas un concurrent, il ne travaille pas avec les mêmes produits.

M. DELBROUQUE remonte la question sur la quantité de CO₂.

M.VATINEL répond qu'en 2023 la quantité de CO₂ rejetée est de 28 170 tonnes soit 750 kg de CO₂ par tonne de résidus traités.

M.GUGLIERMINA demande s'il y a des projets en vue pour la décarbonation du site ?

M.VATINEL répond que BEFESA fait partie du projet de l'autoroute de la chaleur, ils sont en lien avec le GPMD sur la récupération de la chaleur fatale du site.

- **Aluminium Dunkerque (Mme Bridier-Jacob et M. Maucy)**

Mme BRIDIER-JACOB, responsable du Pôle Développement Durable et M. MAUCY, responsable santé et sécurité présentent le bilan 2023 du site Aluminium Dunkerque. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[Présentation PowerPoint \(css-littoralnpdc.fr\)](https://css-littoralnpdc.fr)

Questions et remarques :

M.DELBROUQUE soulève la question concernant les rejets de poussières au niveau des fours de fonderie, quels sont les leviers d'action pour résoudre le dépassement et ont-ils été validés ?

Mme BRIDIER JACOB répond qu'un groupe de travail a immédiatement été mis en place sur la maîtrise opérationnelle sur la partie « écrémage des fours », sur la partie « rôle des brûleurs » et sur la représentativité de la mesure. Ainsi en parallèle de la maîtrise opérationnelle, Aluminium DK travaille sur la mise en place d'une sonde de mesure en continu.

M.PACAULT fait une petite précision concernant les astreintes pour les POI selon la procédure, ce n'est pas à l'exploitant de contacter l'inspecteur de la DREAL hors heures ouvrées, c'est la Préfecture qui déclenche les inspecteurs.

M.CAPPELLO demande si le site dispose de pompiers professionnels 24h sur 24 ? Si oui, combien ?

M.MAUCY répond que le site compte 10 personnes soit pompiers volontaires ou Equiper Seconde Intervention. C'est l'entreprise Onet sécurité qui est mandatée pour cette mission dont 2 personnes H24 et à partir de juin ils seront au nombre de 3.

M.FANNUCI précise que la mutualisation qui avait été mise en place principalement avec Total, Versalis, DPC... concernait principalement la partie émulseur, car le risque dans une raffinerie c'est le « feu de réservoir » et pour cela il faut avoir de l'émulseur et la mutualisation est alors pertinente.

M.GUGLIERMINA souhaite éclaircir le point pour résumer : Aluminium Dunkerque dispose des moyens en termes de pompiers : 10 à ce jour soit 2 par poste et en juin 3 par poste mais ce n'est pas du personnel d'Aluminium Dunkerque c'est une prestation avec Onet.

M.LEFRANCOIS pose une question sur les capteurs de vibrations qui sont en place sur les moteurs, renvoient-ils une alarme ?

Mme BRIDIER JACOB précise que c'est la technologie « EAGLE », elle imagine que cela détecte le dysfonctionnement sur le roulement et renvoie une alarme, elle va se renseigner pour fournir les éléments.

M.LEFRANCOIS fait la remarque sur la richesse de la présentation d'Aluminium Dunkerque comparée à d'autres exploitants.

M.PACAULT renforce la question de M. LEFRANCOIS sur les capteurs, il aimerait connaître vers quel poste l'alarme est renvoyée ? Y a-t-il des seuils d'alarme qui ont été définis ? et y a-t-il des plans d'actions qui ont été définis derrière ces seuils d'alarme ? Mme BRIDIER JACOB répond que les plans d'actions sont de remplacer les roulements puisqu'effectivement il y a un renvoi vers la salle de commande qui est sous surveillance H24.

Mme BRIDIER JACOB rebondit sur la question relative à l'émission de CO₂ selon leur procédé ou l'empreinte complète et précise qu'il y a 3 scopes différents :
Scope 1 : procédé : production de l'aluminium soit 520 000 tonnes de CO₂ : 1,8 tonnes de CO₂ équivalent par tonnes d'aluminium liquide
S'ils y ajoutent l'électricité, les transports, ils tendent vers 900 000 tonnes.

Elle précise qu'ils sont soumis à quota et doivent payer près de 40 millions d'euros pour les 500 000 tonnes émises. Les quotas vont être amenés à disparaître, pour le moment Aluminium Dunkerque ne paye pas ces quotas, c'est pour cela qu'ils doivent être performants et être dans les meilleurs.

Donc leur stratégie de décarbonation est de capturer le CO₂, en attendant de changer la technologie avec pour but d'avoir des anodes sans carbone.

M.CAPPELLO pose cette question comme il pourrait la poser à d'autres « gros » émetteurs, comme Mme BRIDIER JACOB a pu évoquer les coûts importants liés au CO₂ de certaines industries qui pourraient les fragiliser et pourrait arriver peut-être à ne plus supporter la charge financière. Tout cela va entraîner des changements, des transformations significatives et Mme BRIDIER JACOB précise qu'ils travaillent sur des scénarios car cela se prépare très en amont.

M.CAPPELLO s'inquiète de cette transformation notamment sur le plan RH, même s'il se réjouit de ces changements qui sont nécessaires. Il insiste sur le fait qu'il faut que ce soit préparé à l'avance.

M.GUGLIERMINA ajoute qu'il y a une 6^{ème} journée, ouverte à tous, consacrée à la décarbonation en septembre 2024 à Dunkerque. Chacun aura l'occasion de participer et découvrir les solutions qui seront proposées pour faire diminuer les émissions de CO₂.

M.MUYS intervient sur un point qui avait été évoqué lors de l'assemblée générale d'Agate, il y a 2 ans de voir comment les industriels dunkerquois allaient appréhender la décarbonation et leur(s) projet(s) mais malheureusement par manque de temps cela n'a pas été présenté.

M.GHEERARDYN dans le prolongement de l'intervention de M. MUYS, indique qu'il y a des processus de concertations sur les projets soumis à débat public comme ces derniers jours pour le changement technologique d'ArcelorMittal, ce qui permet de faire un point d'avancement et d'échange avec les responsables.

M.GUGLIERMINA souhaite attirer l'attention de tous, en déclarant qu'aujourd'hui les premiers industriels qui se sont préoccupés du CO₂ sont plutôt ceux qui avaient une charge financière à régler, car ils n'avaient pas assez de quotas.

- **BASF (M. Kieffer)**

M. KIEFFER, directeur QSES, responsable santé et sécurité présente le bilan 2023 du site BASF. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[Trame des informations minimales attendues \(css-littoralnpdc.fr\)](http://css-littoralnpdc.fr)

M.KIEFFER précise que les questions concernant les visites de la DREAL ont trouvé réponses lors de la présentation de M.DELBROUQUE et la question sur les plans d'actions a également été soulevée lors de la présentation.

Questions et remarques :

M.MOREL remonte le fait que BASF est la seconde entreprise qui met en place un officier de liaison avec le SDIS, est-ce une nouvelle doctrine ?

M.PLOVIER répond que la mise en relation d'un officier de liaison avec le SDIS, est un partenariat gagnant/gagnant avec les industriels, il explique que lors du déclenchement d'un POI, l'opérateur du SDIS est basé à Villeneuve d'Ascq. En fonction de l'entreprise ce sont des départs « pré-identifiés » par exemple « plan feu / explosion » (avec des dizaines d'engins) cependant parfois les exploitants sont dotés de moyens humains (ESI, pompiers de site) et de mesures de maîtrises des risques (MMR). Cela mobilise la flotte des pompiers inutilement, car l'exploitant a su plus ou moins contrôler l'ampleur de l'incident, cela induit inutilement un impact financier pour le SDIS. Après recherche, il y a une circulaire ministérielle de 2011 qui permet l'articulation entre le POI et le PPI et le déploiement d'un officier de liaison. L'idée est de pouvoir envoyer un pompier qui sera en mesure de définir l'ampleur avec « conseils techniques », les besoins nécessaires pour résoudre le sinistre, de rassurer les autorités préfectorales cela permet également de ne pas déclencher la flotte des pompiers inutilement.

Ce processus est défini à l'avance avec l'exploitant en étudiant les différents scénarios avec différentes cinétiques plus ou moins rapides du POI.

Le second point concerne l'articulation avec le plan communal de sauvegarde, tout dépend de l'exploitant s'il est en mesure ou non de gérer son sinistre, il lui sera proposé d'envoyer les moyens adéquats, prévenir ou non l'autorité préfectorale.

M.MOREL demande si ce dispositif s'étend à l'ensemble des sites SEVESO Seuil Haut ?

M.PLOVIER répond que tous les sites SEVESO Seuil Haut du département sont à l'étude, il va de soi que pour les sites disposant de moyens de maîtrise des risques automnes, on va déployer l'officier de liaison.

M.MUYS s'interroge sur le remplacement de certains équipements de protection sur lesquels il est précisé « plus étanche », est ce que cela est dû à la vétusté ou à l'usure ?

M.KIEFFER répond que dans une thématique de protection du salarié, malgré des équipements de qualité, ils ont conscience des risques et afin d'être plus performants, ils ont été renouvelés.

M.GUGLIERMINA remercie pour la présentation et rappelle que l'inscription pour visite du site fixée au 06 juin 2024 est ouverte.

- **Dunkerque LNG (M. Malherbe)**

[PowerPoint Presentation \(css-littoralnpdc.fr\)](http://css-littoralnpdc.fr)

M. MALHERBE, responsable risques industriels au sein de DUNKERQUE LNG accompagné de M.ARNOULT représentant CSE et responsable informatique et télécom et de M.VANPEPERSTRAETE ingénieur risques industriels présente le bilan 2023. M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

Questions et remarques :

M.CAPPELLO demande si Gaz Opale fait partie des entreprises extérieures ?

M.MALHERBE répond que non, ce sont des opérateurs de DK LNG.

M.GUGLIERMINA demande quelles sont les fonctions des entreprises extérieures qui ne sont pas assumées par DK LNG ?

M.MALHERBE répond que ce sont les fonctions de maintenance, gardiennage et nettoyage.

M.MUYS demande si DK LNG est exploitant ou maître d'œuvre avec le Port de Dunkerque pour le terminal CO₂ ?

M.MALHERBE précise que DK LNG à ce jour est société de projet avec Air liquide France Industrie et demain DK LNG se positionnera comme exploitant pour la gestion du site.

M.MUYS demande également quel pays est le fournisseur ?

M.MALHERBE répond que c'est varié, avec l'actualité cela a un petit peu changé mais principalement ce sont les Etats-Unis, et après un peu partout dans le monde, c'est l'avantage du GNL : la flexibilité.

M.FOURNIER demande si DK LNG est en mesure de déterminer la quantité de gaz de schiste et de gaz conventionnel qui arrivent des Etats-Unis, ce qui permettrait une traçabilité ?

M.MALHERBE répond que non. Il ne sait pas fournir une réponse. Cette question serait à poser au propriétaire du gaz.

M.MUYS demande le volume de gaz importé ?

M.MALHERBE répond qu'ils sont le 2e terminal en Europe avec 13 milliards de m³ par an.

- **Indachlor (M. Deveycx)**

M. DEVEYCX, ingénieur QESH au sein du site INDACHLOR présente le bilan 2023. M. DELBROUQUE prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

Questions des membres :

M.MUYS s'interroge sur les conséquences de l'accident et demande à être destinataire des rapports de conclusions des émanations de pollutions à l'extérieur du site qui devait être géré dans le cadre d'un PPI ?

M.PACAULT précise que le jour de l'incident, le PPI n'existait pas.

M.MUYS il y a des conséquences avec un rapport des forces de l'ordre qui a dû être établi, comment les conséquences à l'extérieur du site ont-elles été gérées ? et qu'en a-t-il été retenu ?

M.PACAULT précise que 2 inspections ont été réalisées par la DREAL avec un rapport disponible avec la partie non confidentielle.

Un débat se crée autour du sujet de l'assistance portée aux personnes sur le camp.

M.PLOVIER intervient et affirme qu'il y a bien eu de l'assistance dès le déclenchement de l'appel.

M.LEFRANCOIS précise qu'il y avait déjà eu une CSS dédiée à l'incident en septembre dernier et que ce sujet a déjà été évoqué.

M.MUYS confirme ne pas avoir eu les réponses et les rapports cités.

M.LEFRANCOIS précise que le compte rendu est celui qui vient d'être validé en séance.

M.PLOVIER réitère ses dires de la dernière CSS : « Nous nous sommes rendus sur place et nous n'avons pas attendu d'ordres particuliers puisqu'au premier appel nous intervenions pour personnes en danger avec en premier lieu des « malaises sur la voie publique », et non au niveau du camp. Après avoir fait le lien entre la demande initiale d'intervention et l'incident avec INDACHLOR, les pompiers se sont équipés pour effectuer des relevés chimiques qui se sont avérés négatifs. Complexité pour intervenir avec une population de migrants qui ne souhaitent pas laisser ses affaires personnelles. Les migrants qui souhaitaient être pris en charge l'ont été. Le SDIS était en relation avec la préfecture sur le trajet, après avoir fait le lien entre la demande initiale d'intervention et l'incident avec INDACHLOR. »

M.GUGLIERMINA répète que la population ne voulait pas être emmenée à l'hôpital. Ainsi il faut regarder le problème global.

Mme CASTEL intervient pour expliquer la situation à laquelle elle a participé, la question qui demeure est : « est-ce que les migrants ont été pris en charge ? » Oui ils l'ont été, certains ont été pris en charge, d'autres se sont sauvés, malheureusement le choix des migrants n'est pas de leur ressort.

M.PLOVIER confirme les propos de Mme CASTEL ainsi le débat se clôt.

M.GUGLIERMINA demande si la préfecture a donné son avis sur le PPI ?

Pour le moment, il est en consultation à la mairie, il devrait être validé prochainement.

- **Minakem (Mme. VANGREVELYNGHE)**

Mme VANGREVELYNGHE, responsable HSE au sein du site MINAKEM accompagnée de Mme RUYFFELAERE, directrice du site et de Mme POTHIN, représentante du personnel présente le bilan 2023. M. PACAULT prend ensuite la parole pour présenter le bilan des inspections de la DREAL.

[Trame des informations minimales attendues \(css-littoralnpdc.fr\)](https://css-littoralnpdc.fr)

Questions et remarques :

M.CAPPELLO se réjouit de la transparence de Minakem.

M.GUGLIERMINA cite les départs et démissions en 2024, il suppose que c'est suite à la baisse d'activité en 2024.

Mme VANGREVELYNGHE confirme que c'est bien suite à cette baisse d'activité.

M.GUGLIERMINA : comment cela ça passe au niveau des effectifs par rapport à ces départs et à la perte de compétences ?

Mme VANGREVELYNGHE répond qu'entre 2023 et 2024 : il y a une différence 10 CDI, des recrutements en externe et en interne sont également réalisés. Elle précise que le site garde les compétences.

M.CAPPELLO pense que les collectivités devraient s'inquiéter des entreprises existantes car malgré l'arrivée de nouvelles entreprises, pour le moment c'est elles qui fonctionnent et qui peuvent parfois être en difficulté.

Mme CASTEL intervient sur les propos de M.CAPPELLO en affirmant que les collectivités ont conscience du sujet. Celui-ci est partagé en conférence des maires.

M.CAPPELLO précise que le secteur de la chimie et de la pétrochimie traverse un moment difficile au niveau mondial.

M. FOURNIER demande des précisions sur la perte de confinement au niveau de la tuyauterie, quel est le produit perdu ?

Mme VANGREVELYNGHE répond qu'il s'agit d'un déchet : de l'acétate d'isobutyle avec de l'eau.

- **Flocryl (Mme GALLEZOT et M. FANUCCI)**

[Trame des informations minimales attendues \(css-littoralnpdc.fr\)](https://css-littoralnpdc.fr)

Mme GALLEZOT, s'occupe de la réglementation et de l'environnement au sein du site SNF Flocryl. Accompagnée de M.FANUCCI président directeur général, elle présente le bilan 2023.

Questions et remarques :

M.MOREL indique qu'il a été cité que le POI était en cours de rédaction, est ce que le PPI a été prescrit ? si oui avez-vous une échéance ?

Mme GALLEZOT répond qu'elle n'a pas encore l'information, M. LEFRANCOIS précise qu'il est en cours d'étude à la préfecture, c'est programmé pour cette année.

M.CAPPELLO demande par quel procédé, SNF va dessaler ?

Mme GALLEZOT répond que ce sera par unité de dessalement de l'eau de mer installée hors site.

M.CAPPELLO demande si c'est de l'osmose ?

Mme. GALLEZOT répond que c'est de l'osmose inverse.

M.CAPPELLO trouve le procédé relativement énergivore.

M.FANUCCI indique qu'aujourd'hui il y a des techniques au niveau des récupérations des pompes qui permettent d'être moins énergivore.

Ce projet sera lié au projet CAP200, des études sont en cours notamment pour le projet d'unité de dessalement de l'eau de mer ou utilisation de l'eau de mer pour refroidir un fluide comme sur le CNPE de Gravelines. Le but est d'économiser l'eau industrielle.

5. Point sur les Plans Particuliers d'Intervention

En l'absence de Mr Leroy - directeur des sécurités à la préfecture, M. Lefrançois présente les révisions de PPI 2023 sur Dunkerque.

[PPI Fusionné 110424.pdf](#)

Questions et remarques :

M.MOREL a deux interrogations liées au PPI : la première porte sur les servitudes d'utilité publique et le porter-à-connaissance des différents sites sur le territoire. Parfois les communes ne communiquent pas directement avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, les différentes servitudes applicables sur leur territoire et comme le PPI est intercommunal, l'instruction se fait auprès de la CUD et ils n'ont pas forcément connaissance de l'ensemble des prescriptions applicables sur les différentes parcelles, ainsi il pense qu'il serait judicieux d'avoir un état des lieux des servitudes.

La seconde remarque concerne les PPI en particulier, sur la communication des documents aux collectivités territoriales, car la CUD doit ensuite identifier les enjeux liés aux différents scénarios. Ils sont contributeurs des PPI avec la préfecture en termes de données, mais ils n'ont pas forcément de retour.

M.LEFRANCOIS s'étonne car les PPI sont notifiés aux collectivités.

M.PACAULT rebondit sur la question liée aux servitudes d'utilité publique et au porter-à-connaissance, il précise qu'un projet de synthèse est en élaboration.

6. Travaux de l'AGP2PDK

En l'absence de M. NAWRACALA de l'AGP2PDK, M. GHEERARDYN présente les travaux en cours au sein de l'AG2PDK.

[presentation AGPDK.pdf](#)

Questions et remarques :

M.FANNUCI a le regret que l'AG2PDK soit limité par son contexte réglementaire qu'aux entreprises du PPRT, car elle pourrait être un outil utile pour les entreprises SEVESO dans le cadre des échanges sur le POI.

M. GHEERARDYN remercie pour cette remarque. De plus, au vu de l'arrivée des nouvelles entreprises qui elles aussi devront produire leur POI, pourquoi pas ne faire naître une association du même type.

M. FANNUCI parle de l'outil « Face Aux Risques » porté par le S3PI de l'Artois, et il pense que l'AG2PDK pourrait être un vecteur pour la communication, s'il était globalisé.

M.LEFRANCOIS prend la remarque et pense que le SPPPI peut apporter l'appui nécessaire pour porter le sujet plutôt que de multiplier des instances qui existent déjà.

Aujourd'hui les exploitants ont présenté leurs exercices POI, pourquoi ne serait-il pas envisageable d'avoir un observateur d'une entreprise extérieure d'un autre SEVESO qui participerait à l'exercice avec un regard industriel et pourrait apporter une plus-value réciproque, pour cela il faudrait partager les dates des exercices de chaque entreprise pour permettre la possibilité d'organiser ce type d'action.

M.PACAULT a une interrogation sur la disponibilité des livrables de l'AG2PDK produits dans le cadre de l'élaboration du PPRT ainsi est-il possible de mettre à disposition les documents afin de faire profiter au plus grand nombre d'entreprises du territoire ?

M.GHEERARDYN répond que les documents peuvent être accessibles sous réserve qu'il n'y ait pas d'élément factuel par rapport au risque de malveillance.

Mme CASTEL s'étonne sur les PPRT notamment sur les couleurs qui représentent les zones et plus particulièrement la zone « grisée ». Les salariés sont toujours soumis à un certain risque. Néanmoins les domaines administratifs, les sous-traitants (elle prend l'exemple d'une société de nettoyage) sont des métiers plutôt éloignés du cœur de la production et sont eux sur cette zone « grisée ». En faisant la comparaison avec des habitations qui sont dans les zones « grisées » et qui doivent subir des expropriations, cela laisse perplexe.

M. PACAULT précise que les PPRT ont vu le jour suite à l'accident de Toulouse en 2001, l'Etat s'est rendu compte des dégâts importants sur des structures à l'extérieur de l'usine AZF. La proximité de certaines structures liées aux services, à l'habitation, aux commerces... avec des sites SEVESO n'est pas forcément compatible. La réglementation sur les PPRT, bien que basée sur l'étude de dangers des sites SEVESO, est une réglementation d'urbanisme. Elle a vocation à réglementer le droit à construire à l'extérieur des sites SEVESO. Ainsi le site SEVESO qui se situe en « zone grisée » en respectant le code de l'environnement, du travail et de l'urbanisme, peut aménager ses bâtiments sous réserves de permis pour les constructions, tout comme le dirigeant est responsable de la sécurité et de la formation de ses salariés et sous-traitants au titre du code du travail.

Mme CASTEL répond que le PPRT est un des volets de la loi sur les risques industriels et technologiques et on pourrait penser que la loi qui concerne toutes les structures futures et celles déjà en place respecte certains critères. Malgré ce point si le dirigeant du site SEVESO estime que son personnel est en sécurité sur la zone « grisée » il faut acquiescer ?

M.PACAULT répond que pour ce sujet c'est à l'inspecteur du travail de prendre une décision sur la protection des salariés.

M. GHEERARDYN réagit sur l'intervention de Mme CASTEL, en précisant qu'il n'y a pas de zone « grisée » au sein des entreprises non SEVESO, c'est pourquoi l'AG2PDK a mené des études de vulnérabilité sur une soixantaine de bâtiments, pour contrôler les éventuels aléas que pouvait générer une installation SEVESO.

M. CAPPELLO précise qu'il a également participé aux travaux d'élaboration du PPRT comme Mme CASTEL, il interroge à nouveau M. GHEERARDYN à savoir si en tant que représentant de salariés, il n'est toujours pas possible d'intégrer l'AG2PDK ?

M. GHEERARDYN lui répond que l'AG2PDK a été créée dans un cadre réglementaire, il s'agit d'une association d'entreprises et donc contrairement aux autres structures de concertation de la gouvernance territoriale Dunkerquoise qui sont constituées sur la base de collège, ce n'est pas le cas de l'AG2PDK pour raison réglementaire.

Cependant le Dunkerquois ne manque pas de structures de concertations dans lesquelles sont représentés les représentants des salariés, des associations et il cite SPPPI, ATMO, CSS,...

7. Questions diverses

En l'absence d'autres questions et remarques, M. GUGLIERMINA remercie les participants. Il rappelle que le 18 avril a lieu la prochaine CSS et qu'il invite les exploitants à y participer et clôt la réunion.